



MUNICIPALITE DE CLORIDORME

N° de résolution
ou annotation
Séance extraordinaire de la municipalité de Cloridorme
tenue le 9 février 2022 à 20h00

Sous la présidence du Maire, Monsieur Pierre Martin

Sont présents à cette séance :

Mesdames : Josette Dupuis
 Michèle Fournier
 Nancy Cloutier
 Josée Boulay
Messieurs : Marcel Mainville
 Normand Poirier

Assiste également à cette séance, Madame Léona Francoeur adjointe.

Ouverture de la séance

Son honneur le maire monsieur Pierre Martin, constatant qu'il y avait quorum déclare la séance ouverte.

1- Renonciation à l'avis de convocation

Résolution #21-02-2022

Conformément à l'article 325 du Code municipal, les soussignés, membres du conseil de la municipalité de Cloridorme, étant tous physiquement présents sur le territoire de la municipalité et présents à la salle des délibérations le 9 février 2022, à 19h30, renoncent à l'avis de convocation prévu pour la tenue de la présente séance extraordinaire et consentent à prendre en considération les affaires suivantes :

EN CONSÉQUENCE, APRÈS DISCUSSION, IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES ÉLUS PRÉSENTS;

QUE chacun renonce à l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire et accepte de discuter des points présentés.

2. Suspension provisoire d'un employé municipal pour fins de vérification
3. Octroi d'un contrat de service
4. Reddition comptes PPA
5. Levée de l'assemblée



2. Résolution # 22-02-22

Suspension provisoire d'un employé municipal pour fins de vérification

N° de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT QUE certains faits préoccupants liés à la prestation de travail de l'employé [02-0003] ont été portés à la connaissance du conseil municipal au courant des derniers jours;

CONSIDÉRANT l'obligation et la volonté du Canton de Cloridorme d'effectuer les vérifications qui s'imposent eu égard à la connaissance de ces faits;

EN CONSÉQUENCE, APRÈS DISCUSSION, IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES ÉLUS PRÉSENTS;

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente;

QUE le canton de Cloridorme suspende provisoirement avec solde pour fins de vérification, l'employée # 02-003 en date du 10 février 2022;

QUE la municipalité confie l'étude du dossier de l'employée #02-003 au Comité des ressources humaines.

Adoptée à l'unanimité

3. Résolution # 23-02-22

Octroi d'un contrat de service

CONSIDÉRANT QUE le Canton de Cloridorme a besoin d'une assistance professionnelle pour soutenir son secteur de l'administration de façon temporaire;

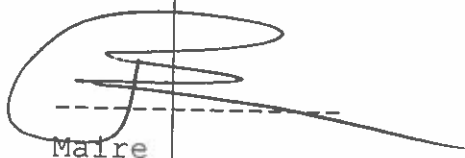
EN CONSÉQUENCE, APRÈS DISCUSSION, IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES ÉLUS PRÉSENTS;

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente;

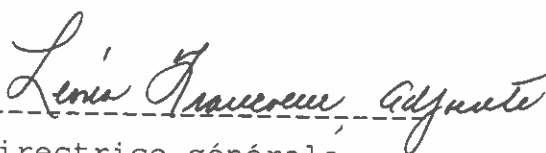
QUE le Canton de Cloridorme retienne les services de madame Marie Dufresne à titre de consultante dans le secteur susdit pour une durée indéterminée, et ce, aux conditions établies dans le contrat de service négocié entre le Canton de Cloridorme et Madame Marie Dufresne;

QUE Monsieur Pierre Martin, maire, soit et est autorisé, par la présente, à signer tout document nécessaire à l'octroi du contrat de service.

Adoptée à l'unanimité.



Maire



directrice générale



4. Résolution # 24-02-22

Reddition de comptes PPA (subvention voirie)

N° de résolution
ou annotation

Considérant que cette demande n'a pas été fait dans les délais requis;

EN CONSÉQUENCE, APRÈS DISCUSSION, IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES ÉLUS PRÉSENTS;

Le Conseil municipal mandate madame Léona Francoeur à prendre des informations pour une demande de délai pour l'envoi de ces redditions de comptes. (Subvention voirie)

Adoptée à l'unanimité.

5. Résolution # 25-02-22

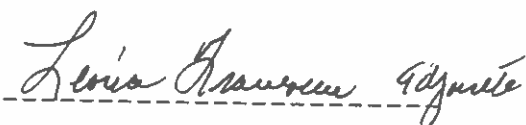
Levée de la séance

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés; Il est proposé et résolu à l'unanimité des élus présents;

QUE le conseil de la municipalité de Cloridorme lève la séance extraordinaire à 20h39.



Maire



directrice générale

Je, Pierre Martin, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'Article 142 (2) du code municipal.